

nous nourrissons pas de la chair du Christ, et si nous ne nous abreuvons pas de son sang, si en un mot, nous dédaignons les mets de notre Sauveur, nous devons savoir que Dieu est armé à la fois de bonté et de sévérité. Et c'est à sa bonté que nous devons surtout faire appel, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXIX.

De la question que les Sadducéens posèrent au Seigneur, au sujet de la femme qui eut sept maris; et de plus, du denier que le Seigneur se fit montrer. *Cap. xx.*

Il existe chez les Juifs une secte, qui s'appelle la secte des Sadducéens. Cette secte nie la résurrection des morts, et soutient que l'âme meurt avec le corps, et ne vit plus après la mort. Voulant donc poser une question au Seigneur, les Sadducéens imaginèrent la fable de la femme au sept maris, laquelle après la mort de son mari en aurait pris un second, pour susciter des enfants au premier; puis, celui-ci étant mort, un troisième, puis un quatrième, et ainsi de suite jusqu'au septième. On demande donc lequel de ces sept frères, à la résurrection des morts, la revendiquera pour son épouse. Cette question, les Sadducéens la posèrent au Sauveur, dans le but de lui tendre

et cruce potamur, si contemnimus dapes Salvatoris nostri, scire debemus quod habeat Deus, et benignitatem et severitatem. E quibus benignitatem ejus magis orare debemus, in Christo Jesu Domino nostro, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXIX.

De questione Sadducæorum, quam proposuerant Domino, mulieris ejus quæ septem viros habuit; et rursus de denario quem sibi Salvator jussit ostendi. *Cap. xx.*

Est hæresis in Judæis, quæ dicitur Sadducæorum, hæc resurrectionem mortuorum negat, et putat animam interire cum corpore, nec post mortem ultra respirare. Igitur questionem Domino proponentes, composuerunt fabulam mulieris septem virorum, quæ post primum virum ad resuscitandum semen prioris alterum duxerit; quo in tertio, tertium quoque, et rursus quartum; atque in hunc modum ad septimum usque pervenerat. Queritur ergo in resurrectione mortuorum, quis eam sibi e-

un piège, au moment où ils le virent instruire ses disciples sur la résurrection. Le Sauveur leur répondit en disant : « Vous êtes dans l'erreur, et vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. Car lors de la résurrection des morts, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les Anges dans le ciel. » Ceux qui seront comme les Anges, seront certes des Anges. Il faut savoir aussi que les Anges ne contractent pas d'unions. Ici bas où règne la mort, le mariage et les enfants sont nécessaires; mais là, où l'on est immortel, il n'est besoin ni de mariage, ni d'enfants. Je vais me poser une question très pénible, et dont la solution n'est pas facile, en parlant au nom de ceux qui étudient très minutieusement les Écritures, et méditent jour et nuit la Loi du Seigneur. *Ps. i.* Où, disent-ils, est-il écrit : « Que les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris? » J'ai beau repasser dans ma mémoire et dans mon esprit, aussi bien l'ancien que le nouveau Testament, je ne me souviens pas d'y avoir rencontré quelque chose de semblable. Si par hasard, la mémoire me fait défaut, qu'un plus savant me l'apprenne. J'apprends avec plaisir ce que j'ignore. Mais autant que j'en puis juger, on ne trouvera rien de pareil ni dans l'ancien, ni dans le nouveau Testament. Toute leur erreur repose

septem fratribus sit vindicaturus uxorem. Hoc autem problema insidiantes verbis Salvatoris, eo tempore proposuerunt, quo eum viderant de resurrectione docere discipulos. Quibus respondens Salvator ait : « Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim mortuorum neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut angeli in cælis. » Qui erunt sicut angeli, utique angeli erunt. Simulque descendum, quod angeli connubia non habeant. Hic vero ubi mors, et nuptiæ, et liberi necessarii sunt : ubi immortales, nec conjugio opus est, nec filiis. Proponam mihi questionem valde molestam, et quæ non facile solvitur, ex persona eorum, qui studiosissimi Scripturarum sunt, et die ac nocte meditantur in Legge Domini *Ps. i.* Ubi inquam, scriptum est : « Quia neque nubent, neque nubentur? » Tam vetus quam novum Testamentum memoria ac mente perlustrans, nusquam memini tale quid relatum. Quod si forte fallit, qui plus novit doceat. Libenter disco quod nescio. Sed quantum ergo existimo, nec in veteri, nec in novo instrumento quidquam tale reperiet. Omnis ergo eorum error de prophetica, quam non intelligunt, lectione sur-

done sur des passages des prophètes qu'ils ne comprennent pas; et entre autres sur cette parole d'Isaïe : « Mes élus n'auront point d'enfants pour faire leur malheur, » *Isai. lxxv.* Et aussi ce texte tiré des bénédictions du Deutéronome : « Bénis soient les enfants de votre sein » *Deut. xxviii.* Ils pensent que cela arrivera à la résurrection, ne voulant pas comprendre que ce sont des bénédictions spirituelles qui leur sont prédites. Saint Paul, ce vase d'élection, interprétait dans le sens spirituel ces bénédictions contenues dans la Loi, il savait que ce n'était point des bénédictions charnelles. Car il disait aux Éphésiens : « Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles, quand nous ressusciterons des morts pour recevoir l'éternelle béatitude » *Ephes. i.* Ils trouvent encore dans les psaumes un passage du même genre, au sujet duquel ils tombent dans la même erreur. « Votre femme, » dit le Psalmiste, « sera dans le secret de votre maison comme une vigne qui porte beaucoup de fruit; vos enfants seront autour de votre table comme un jeune plant d'oliviers, » *Ps. cxxvii.* et ainsi de suite, jusqu'à l'endroit où il dit : « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, afin que vous contempiez les biens de Jérusalem. » Ce sera donc, lorsque Jérusalem sera rebâtie et rétablie dans son état primitif, que le juste verra les biens qu'énumère l'Écriture. Ceux qui prennent

quæ celestis est, quæ sursum est, quæ est mater nostra *Gal. iv;* videbunt bona illius, de quibus sæpe diximus, et id quod nunc de psalmo posuimus : « Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ, filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. » Quæ omnia corporaliter intelligentibus Sadducæis, qui erant portio Judæorum, dicit Salvator : « Nescitis Scripturas, neque virtutem Dei. » Hæc de questione, quam Sadducæi Domino proposuerunt, breviter dicta sint. Porro quod adjectum est de imagine Cæsaris, etiam super hoc debemus pauca perstringere. Putant quidam a Salvatore dictum esse simpliciter : « Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, id est, tributum reddite quod debetis. Quis enim nostrum de tributis reddendis Cæsari contradicit? Habet igitur locus quiddam mystici atque secreti. Duæ sunt imagines hominis, unam quam accepit a Deo factus in principio, sicut in Genesi scriptum est : « Juxta imaginem et similitudinem Dei *Gen. i;* altera choici, id est, terreni, postquam propter inobedientiam atque peccatum ejectus de paradiso assumpsit eam, principis sæculi hujus

Jérusalem dans le sens spirituel, et savent que tous ces passages ont trait à la Jérusalem céleste, à celle d'en haut, à celle qui est notre mère, *Galat. iv.* ceux-là, dis-je, verront les biens dont nous avons souvent parlé, et aussi ce que nous avons tout à l'heure emprunté au psalmiste : « Votre femme sera dans le secret de votre maison, comme une vigne qui porte beaucoup de fruit; vos enfants seront autour de votre table comme un jeune plant d'oliviers. » Et parce que les Sadducéens, qui formaient une secte chez les Juifs, prenaient tout cela dans le sens charnel, le Sauveur leur dit : « Vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. » Voilà en quelques mots ce que nous avons à dire au sujet de la question que les Sadducéens posèrent au Seigneur. Mais comme on y a joint ce qui a rapport à l'image de César, nous devons dire aussi quelque chose sur ce sujet. Il en est qui pensent que le Sauveur a dit simplement et dans le sens littéral : Rendez à César ce qui est à César, » c'est-à-dire, payez le tribut que vous devez. Mais en est-il un parmi nous pour prétendre qu'il ne faut pas rendre le tribut à César? Ce passage renferme donc quelque sens mystique et caché. Il y a deux images de l'homme, l'une, qu'il a reçue de Dieu, ayant été dans le principe, faite, comme il est écrit dans la Genèse : « A l'image et à la ressemblance de Dieu; » *Genes. i.* l'autre qui est celle de l'homme terrestre, image que l'homme,

cédant aux séductions du prince de ce monde, a prise, après avoir été, en punition de sa désobéissance et de son péché, chassé du paradis terrestre. Et en effet, de même que la pièce de monnaie et le denier portent l'image des souverains du monde, de même celui qui fait les œuvres du prince des ténèbres, porte l'image de celui dont il fait les œuvres; et c'est cette image que Jésus nous commande de rendre et d'ôter de notre visage, en même temps qu'il nous ordonne de prendre l'image, selon laquelle nous avons été, dans le commencement, créés à la ressemblance de Dieu. Et par là il arrive que nous rendons à César, ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est à Dieu. « Montrez-moi, » dit-il, « la pièce de monnaie. » Au lieu de ce dernier mot, saint Matthieu écrit : un denier. *Matth. xxii, 19.* « Et quand il l'eut reçu, il dit : De qui est l'inscription qu'il porte? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit alors : Rendez donc à César, ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Saint Paul en tire la conséquence en disant : « De même que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons l'image de l'homme céleste. » *II. Corinth. xv.* Ces paroles : « Rendez à César ce qui est à César, » signifient donc : Dépouillez-vous de l'homme terrestre, rejetez l'image terrestre, afin que vous revêtant de l'homme céleste, vous puissiez rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Dieu nous demande. Que nous demande-

suasus illecebris. Sicut enim nummus atque denarius habet imaginem imperatorum mundi; sic qui facit opera rectoris tenebrarum istarum, portat imaginem ejus cujus habet opera; quam præcepit Jesus esse reddendam et projiciendam de vultu nostro, assumendamque eam imaginem, juxta quam a principio ad similitudinem Dei conditi sumus. Atque ita fit, ut quæ Cæsaris sunt, Cæsari, et quæ Dei, reddamus Deo. « Ostendite, » inquit, « mihi nummum. Pro quo in Matthæo scribitur denarius *Matth. xxii, 19.* « Quem cum accepisset, ait : Cujus inscriptionem habet? Qui respondentes, dixerunt : Cæsaris. Ad quos rursum; reddite ergo, » inquit, « quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. » Quorum consequentiam et Paulus locutus est, dicens : « Sicut portavimus imaginem choici, portemus et imaginem celestis » *I Cor. xv.* Quod ergo ait : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, hoc dicit : Deponite personam choici, abjicite imaginem terrenam, ut possitis vobis personam celestis imponentes, reddere quæ sunt Dei Deo. Repetit nos Deus. Quidnam repetit? Lege Moysen :

t-il? Lisez Moïse : « Et maintenant qu'est-ce que Dieu vous demande » et toute la suite. Dieu demande donc, et nous supplie, non pas qu'il ait besoin que nous lui donnions quelque chose, mais il demande pour faire servir à notre salut ce que nous lui aurons donné. Pour rendre ceci plus clair, je vais rapporter la parabole des mines. Celui qui avait reçu une mine, et lui en avait fait produire dix, les présenta au Seigneur qui lui avait confié la mine, et en reçut une autre qu'il n'avait pas auparavant. Car le Seigneur commanda de retirer la mine à celui qui l'ayant reçue, ne l'avait pas fait fructifier, et de la donner à celui qui possédait déjà les autres. « Enlevez-lui la mine, » dit-il, « et donnez-là à celui qui en a dix. » De cette sorte, ce que nous aurons donné à Dieu, il nous le rendra, en y joignant ce que nous n'avions pas auparavant. Dieu exige de nous et nous demande, pour avoir l'occasion de nous donner, pour accorder à celui-là même qui lui a prêté. Car c'est par sa grâce que la mine a été doublée, et à tous ceux qui le méritent, il est donné plus qu'ils n'espéraient. C'est pourquoi levons-nous, et prions Dieu de faire que nous soyons dignes de lui offrir des présents qu'il nous rende, et de nous accorder en échange des biens terrestres les biens célestes, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Et nunc quid Dominus repetit a te? » et reliqua quæ sequuntur. Postulat igitur a nobis Deus, et deprecatur, non quia necessarium habet aliquid, ut ei tribuamus : postulat et postquam ei dederimus, idipsum tribuat in salutem. Quod ut manifestius fiat, ponam parabolam mmarum. Qui unam acceperat mnam, et fecerat decem, et obtulit Domino, a quo sibi credita mna fuerat, accepit et aliam quam antea non habebat. Illius enim mnam, qui non multiplicaverat quod accepit, jubet Dominus auferri, et dari ei qui alias habet. « Tollite, » inquit, « mnam, et date ei qui habet decem mnas. » Atque in hunc modum quæ dederimus Deo, nobis ea ipsa restituet cum his quæ ante non habueramus. Exigit et postulat a nobis Deus, ut habeat occasionem donandi, ut ipsi tribuat qui erogavit. Ipsius enim gratia duplicata est mna, et dignus quibusque plus datum est quam sperabant. Quapropter surgentes oremus Deum, ut digni simus offerre ei munera quæ nobis restituat, et pro terrenis celestia largiatur, in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

LES TROIS LIVRES

DES

COMMENTAIRES DE SAINT EUSÈBE JÉRÔME

PRÊTRE DE STRIDON

SUR L'ÉPÎTRE AUX GALATES

PRÉFACE

Peu de jours s'étaient écoulés depuis qu'ayant terminé l'interprétation de l'épître de saint Paul à Philémon, j'avais entrepris celle de l'épître aux Galates, en laissant de côté beaucoup d'autres épîtres intermédiaires, et voici que je reçois tout à coup une lettre de la ville de Rome, m'apprenant que la vénérable matrone Albine est allée jouir de la présence du Seigneur, et que la pieuse Marcelle privée du doux commerce de sa mère demandait plus que jamais d'être consolée par vous, Paule et Eustochie. Et comme il est impossible de satisfaire immédiatement à ce désir à cause de l'étendue immense de mer et de terre qui vous séparent, la pensée m'est venue

Pauci admodum dies sunt, ex quo epistolam Pauli ad Philemonem interpretatus, ad Galatas transcenderam, multis retrorsum in medio prætermisissis; et ecce subito litteræ mihi de Urbe allatæ sunt, nuntiantes et Albinam venerabilem animum præsentis Domini redditam, et sanctam Marcellam matris contubernio destitutam, magis nunc vestrum, o Paula et Eustochium, flagitare solatium. Et quia hoc interim fieri non potest, propter grandiam maris in medio spatia atque terrarum, repente vulnus impressum saltem Scripturarum vellem curare medica-

de chercher à guérir cette vive blessure par le remède des Écritures. Je connais sa ferveur, je connais sa foi, je sais de quel feu son cœur est toujours embrasé, je sais quelle est au-dessus de son sexe, qu'elle oublie tout ce qui est humain et qu'au son éclatant des divines Lettres, elle traverse hardiment la mer rouge de ce siècle. Oui; je peux le dire, lorsque j'étais à Rome, si rapidement qu'elle m'ait vu, elle m'a toujours adressé quelque question sur les Écritures. Et suivant la règle de Pythagore, elle n'admettait pas comme vraies toutes mes réponses, l'autorité n'avait aucun poids pour elle, sans des raisons évidentes; elle examinait toutes ces rai-

mine. Scio equidem ardorem ejus, scio fidem, quam flammam semper habeat in pectore, superare sexum, oblivisci hominis, et divinorum voluminum tympano concrepante, rubrum hujus sæculi pelagus transfretare. Certe cum Romæ essem, nunquam tam festina me vidit, ut non de Scripturis aliquid interrogaret. Neque vero more Pythagorico quidquid responderam, rectum putabat; nec sine ratione præjudicata apud eam valebat auctoritas; sed examinabat omnia, et sagaci mente universa pensabat, ut me sentirem non tam discipulam